



Compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2025.

▪ **Compte rendu du conseil municipal.**

Le conseil approuve le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2024.

▪ **Comptes financiers de la commune.**

Le receveur des impôts n'ayant pas encore rendu son analyse ; le conseil municipal ne peut voter le budget et procède à la lecture des différents comptes financiers de la commune.

Le vote aura lieu au prochain conseil le 9 avril 2025.

1) BUDGET PRINCIPAL :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 935 981,42€ les recettes à 1 180 849,27€ soit un résultat de clôture positif de 244 867,85€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 568 575,29€, les recettes à 546 753,59€ soit un résultat de clôture déficitaire de 21 821,70€.

Dans ces dépenses le remboursement de la dette pour 130 239,21€ les travaux de bâtiment pour 19 391,06€, les travaux de voirie pour 40 212,90€, les travaux de réseaux et de la route de Fay pour 36 169,13€.

En recettes les réserves (excédent de fonctionnement) pour 314 338,95€, le FCTVA et la Taxe d'aménagement pour 93 715,49€.

Autre recette, la subvention Leader (15 028, 30€) pour les travaux de l'aire de jeux route de Tence. En attente (2025) la Région pour le chemin piétonnier de la route de Fay (18 910 €).

2) ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement Dépenses : 81 083,41€

Recettes : 80 139,61€

Le compte est déficitaire de 943,80€

Investissement :

Dépenses : 98 889,17 €

Recettes : 117 905,31€

Le compte est excédentaire de 19 016,14€

3)EAU :

Fonctionnement Dépenses : 182 839,24€

Recettes : 181 671,50€

Le compte est déficitaire de 1 167,74€

Investissement :

Dépenses : 91 182,22€

Recettes : 73 525,69€

Le compte est déficitaire de 17 457€

4)CAMPING :

Fonctionnement Dépenses : 73 306€

Recettes : 83 814,15€

Ce compte est excédentaire de 10 508,15€

Investissement : Dépenses 21 297,94€

Recettes : 42 940,12€

Ce compte est excédentaire de 21 642,18€

- **Conventions de mise à disposition des services publics de l'état.**

Dématérialisation des documents administratifs :

En vue de la dématérialisation des échanges administratifs entre la commune et l'état, le conseil donne son accord pour la signature d'une convention. Ce service d'échange informatique est gratuit et portera sur la dématérialisation des permis de construire, des déclarations de demandes préalables de travaux, sur l'urbanisme etc....

Assistance administrative pour départ à la retraite :

Pour assister et aider aux tâches administratives de départ à la retraite des personnels des agents des collectivités locales, le conseil donne son accord pour la signature d'une convention avec l'état.

- **Demande de subventions CAP43.**

CAP 43 est un dispositif départemental qui attribue aux communes pour leurs projets structurants un soutien financier en fonction de la taille de la commune. Dans notre cas la commune peut prétendre à 60 000€ par an sur 2025 et 2026. Le projet concerne l'aménagement du bourg en cours, notamment la route du Lizieux et son cheminement piétonnier, le parvis et les parkings devant l'école qui seront conduits en 2025 et 2026 en même temps que la construction de la nouvelle crèche. Le Conseil approuve le plan de financement présenté à l'unanimité.

- **Biens de section.**

La Varenne : Montage d'un dossier avec Mr Augry pour la vente par la commune d'une partie du bien de section jouxtant sa maison et ensuite déplacement du chemin rural pour créer un nouvel accès à sa propriété. Les procédures habituelles seront mises en œuvre (consultation des ayants droits, enquête publique..)

- **Jardin Botanique Christian Grosclaude.**

La crue d'octobre a fortement impacté le jardin, l'entreprise Brolles est au travail pour refaire le cheminement, renforcer la passerelle amont, les barrières ..etc . D'autre part le conseil donne son accord pour passer une convention avec le Lycée Agricole d'Yssingeaux. Une classe interviendra du 24 au 28 mars pour différents aménagements (nettoyage de l'ensemble du jardin, construction de murets, installation de plantes...), cette convention prévoit une participation communale de 800€.

- **Convention d'affouage.**

Une convention d'affouage est demandée par Mme Julie Russier ayant-droit de la parcelle de biens de section boisée aux Eygauds pour l'année 2025. Accord à l'unanimité du Conseil

- **Enfouissement de ligne.**

Le conseil donne son accord au devis des travaux d'enfouissement de ligne téléphonique à la Varenne, réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Hte-Loire
Coût résiduel pour la commune : 954,48€.

- **Subventions :**

Ardéchoise : 300€. **CIMADE** : 500€. **Festival Impromptu** : 500€

Lectures sous l'Arbre :

L'évènement de portée nationale « Les Lectures Sous L'Arbre » se déplace en 2025 au Mazet St Voy autour du Calibert et de l'étang du Bruas avec des journées « Camusiennes » autour de l'œuvre de Camus et Panelier. Notre village accueillera cette belle manifestation autour de la lecture et de la poésie du 17 août au 23 août 2025, le conseil accepte à l'unanimité de soutenir l'évènement à hauteur de 1500€.

« **Fin gras du Mézenc** » Adhésion pour 250€.

La commune fera d'autre part une proposition pour accueillir la fête du fin Gras en 2027

- **Championnat Départemental des labours par les Jeunes Agriculteurs de la Hte-Loire :**

La commune est heureuse d'accueillir cette année (aussi en août) ce bel évènement, la finale du championnat départemental des labours, couplée avec des concours de bétail au lieu-dit Chennebou, près de la D15 et du local prêté pour l'occasion par la CUMA du Lizieux.

- **École Albert Camus, classe découverte :**

Cette année est organisé par l'équipe pédagogique un séjour de découverte de l'espace méditerranéen pour les classes de CM1 et CM2. La commune soutiendra ce projet à hauteur de 1900€ qui correspond au reste à charge.

- **Pylônes émetteurs du Volamont.**

Les nouveaux gestionnaires des différents réseaux téléphoniques souhaitent acquérir les terrains qui supportent les pylônes émetteurs du Volamont.

La somme proposée qui reviendrait à la commune serait de 170 000€.

Une discussion devant s'établir pour l'entretien en commun du chemin d'accès.

Vote : Accepté à l'unanimité, pas d'abstention.